

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2024

tenue le mardi 19 novembre 2024, à 18h00, dans une salle du restaurant « Tre Fratelli » à Berne

Excusé·e·s :

Bamba Nonny – Blanche Arlette – Bühler Nicolas – Cousin Francis – Feitknecht Regula – Hubler Lucienne – Lang Sandrine – Lenoble Michèle – Martin Stéphane – Nerfin Odile – Perrier Laurent – Perrinjaquet Alain – Rihs Adrien – Stoffel Marielouise – Vifian Serge – Vuilleumier Catherine

Présent·e·s :

Comité : Greber-Borel Anne-Lise – Bender Gérard – Hofacker Bernadette – Kleiner Elisabeth – Moeschler Renaud – Montavon Gasser Isabelle

Commission Fiches : Clivaz Florence – Grandjean Alain – Marie Hélène

Créateur du site internet fixe : Pott Jérôme

Membres : Bamert Walter – Bergen Patrick – Borno Patrick – Callé Philippe – Haenggli Claude – Job Catherine – Jubin Christophe – Kallmann Roland – Mayer Tapy Madeleine – Mileto Bruno – Monnerat Jean-Pierre – Piot Serge – Zbinden Madeleine

Invités : Amstein Jean-Philippe (ARB) – Crettenand Joseph (ARB) – Suarez Antonio (ASTTI) – Tornare Norbert (Défense du Français)

Responsable du procès-verbal : Isabelle Montavon Gasser

1. Paroles de bienvenue

- La présidente prononce une brève allocution de bienvenue devant les membres présents, citant en particulier la présence de Jean-Pierre Amstein (président de l'ARB), de Joseph Crettenand (vice-président de l'ARB), d'Antonio Suarez (président de l'ASTTI) et de Norbert Tornare (responsable du Bulletin de la Défense du Français).
- Pour ce qui est des personnes excusées, il convient de se référer à l'énumération ci-dessus.
- La convocation a été envoyée en temps utile le 14 octobre 2024 par La Poste aux quelques rares membres « papier » et par courriel aux autres membres.

2. Rapport d'activités

- **Vote : L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**
- **Vote : Le procès-verbal de l'AG 2024, disponible sur les tables, est approuvé à l'unanimité.**
- Des remerciements sont adressés à la procès-verbaliste.

3. Rapport de la présidente sur l'état de l'association et les motifs de dissolution

- L'objet du jour c'est la dissolution de l'association [sous la loupe](#), vieille de 65 ans, fondée en 1959. Comme nous l'avons déjà exposé à nos membres à plusieurs reprises, les effectifs de nos membres sont en forte baisse (nombre actuel : 140 membres individuels et 45 groupes, représentant au total 270 personnes).
Nous avons tenté de recruter de nouveaux membres mais le résultat de cette action s'est révélé assez maigre.
Comparé à l'offensive de recrutement lancée dans les années 90 (qui s'était soldée par une belle remontée des effectifs) nos actions n'ont eu que peu de succès (une tentative en 2018 [lettre] et un dernier effort dans le cadre d'un sondage en 2022). L'une des raisons majeures de ces échecs réside dans la multiplication des outils informatiques d'aide à la traduction (et dernièrement l'incursion massive de l'IA dans la rédaction des textes). Plus personne ne va chercher une définition dans un dictionnaire classique. Les « modèles » de textes se multiplient et les exigences de rendement ne permettent plus aux traductrices et traducteurs de consulter de manière régulière un site comme le nôtre. Par ailleurs, nos membres prennent de l'âge et, par conséquent, les défections sont nombreuses.
En outre, les membres du comité (dont la majorité sont à la retraite et qui, de ce fait ne sont plus actifs dans la traduction) ont pour leur part estimé que le temps était venu de se retirer. L'appel réitéré à de nouvelles vocations n'a pas trouvé d'écho de sorte que nous nous sommes mis à la recherche d'une solution pérenne, comme relaté dans le p-v. de l'AG 2023.
La dissolution nous est apparue comme inévitable. Cependant, il s'agissait de ne pas perdre le travail précieux de rédaction des fiches depuis 1959, soit depuis 65 ans ! Nous avons eu la chance d'être approchés par l'un de nos membres, Jérôme Pott, traducteur et talentueux informaticien à ses heures ! Il nous a proposé de créer un site sur lequel nous pourrions à l'avenir retrouver toutes les fiches établies par les membres de la commission en charge.

La présidente cède la parole à Jérôme Pott qui s'est occupé de créer un nouveau site internet statique (<https://souslaloupe.netlify.app/>) à l'intention de tout un chacun : d'ici la fin de l'année, il remplacera l'actuel (www.souslaloupe.ch) et sera ouvert à la consultation de toutes les fiches étudiées. Seuls les fiches et l'historique de l'association ont été migrés sur le nouveau site. Concernant les fiches, toutes les données ont été transférées, à l'exception des notes personnelles. En revanche, il ne sera plus possible de les modifier, ni d'en créer de nouvelles.

Le nouveau site se veut minimaliste, mais contient quand même des améliorations par rapport au site existant :

- La fonction de recherche est instantanée et tolérante aux fautes de frappe.
- Chaque fiche possède sa propre URL. Il est ainsi facile de partager le lien d'une fiche.
- Les marques de formatage sont correctement affichées. Sur le site existant, les textes en gras, en italique et les retours à la ligne sont ignorés.
- Les champs sont mieux mis en valeur et non plus automatiquement masqués dans des accordéons.
- Le site est entièrement accessible au clavier.
- Une mise en page spéciale a été conçue pour l'impression des fiches.
- Les fiches pourront être téléchargées dans différents formats, dont des formats pour les logiciels d'aide à la traduction.

Les fiches pourront être indexées par les moteurs de recherche, car elles seront accessibles librement sans login.

- **Commission Fiches**

Les membres de la Commission Fiches ont terminé le toilettage des fiches au cours de l'été 2024. Les fiches peuvent être consultées sans restriction. Le nouveau site sera lancé le 1^{er} janvier 2025. Les membres de cette commission ont été conviés à un repas de remerciement pour leur précieux travail, de manière à marquer ainsi officiellement la fin de leur activité.

- **Activités diverses**

Depuis l'AG ordinaire d'avril 2024 le Comité s'occupe des différentes démarches, résiliations et autres paperasseries en vue de boucler nos affaires au mieux.

Il n'y a pas de questions.

Vote : Le rapport sur l'état de l'association et les motifs de dissolution sont approuvés à l'unanimité.

La présidente passe à la parole à Gérard Bender qui présente le bilan et le budget 2024 corrigé sous point 4.

4. Informations sur les comptes de l'exercice 2024 à ce jour

Remarque liminaire

La clôture définitive des comptes interviendra ces prochaines semaines. La présentation de ce soir vise uniquement à vous donner un instantané de la situation comptable au 18 novembre. Je vous présenterai également un budget 2024 revu et corrigé puisque plusieurs paramètres ont évolué (notamment pour ce qui est de la participation à la loterie que nous avons organisée). Je vous propose de voter ensuite le budget en question. S'agissant de la suite des opérations, la vérification sera opérée par une fiduciaire avant la fin de l'année : le rapport de vérification ainsi que la comptabilité 2024 seront ensuite publiés sur notre site.

Je vais axer la lecture des comptes sur les différences entre les montants actuels et les montants prévus au budget que je vous ai présentés ce printemps.

Actifs / passifs

Les cotisations encaissées d'avance n'ont pas encore été remboursées car certaines des personnes concernées ne nous ont toujours pas communiqué leurs références bancaires. Nous allons certainement les rembourser en espèces.

Recettes

Vente de publications : Le montant est inférieur (CHF 15.00) à ce qui avait été budgétisé (CHF 30.00) ce printemps ; il ne devrait plus évoluer.

Dépenses

Édition de fiches : Nous sommes loin des CHF 400 prévus au budget ; ce dernier a été corrigé en conséquence.

Ports et frais de CP : Pour l'instant, nous n'avons dépensé qu'un quart du montant budgété. Comme une inconnue subsiste s'agissant du cadeau fait aux membres, je propose de garder le chiffre de CHF 400 dans le budget définitif.

Assemblées et commissions : Nous avons largement dépassé le budget. La raison est la suivante : nous avons défrayé notre secrétaire pour un montant de CHF 700 qu'elle a dépensé pour le programme InDesign, qui nous a été très utile – pour ne pas dire indispensable – pour la création des fiches et la réalisation de la nouvelle édition de « correspondre aujourd'hui ». Ce juste défraiement a été décidé par le comité.

Internet : Les dépenses concernant ce gros poste (frais d'hébergement et de maintenance du site Internet, taxe concernant le nom de domaine et frais relatifs au compte de messagerie) demeurent quasi identiques.

Autres frais : Il s'agit du montant que nous payons à La Poste pour notre adresse d'association.

Budget

Je me bornerai à expliquer les différences entre le budget présenté ce printemps et la version définitive proposée ce soir.

Publications : Les ventes réalisées sont quelque peu inférieures aux attentes. Le chiffre ne devrait plus bouger.

Édition de fiches : La seule facture reçue est bien inférieure au montant très large qui avait été initialement prévu. Ce poste n'enregistrera plus de changement.

Maintenance site Internet : Le montant a été corrigé en fonction du montant effectif des factures reçues.

Assemblées et commissions : Comme indiqué précédemment, le budget a été corrigé pour tenir compte du défraiement relatif à l'abonnement au logiciel InDesign.

Matériel de bureau : Finalement, nous ne dépenserons rien à ce titre.

Autres frais : Comme indiqué ce printemps, les CHF 900 budgétés à ce poste constituaient surtout une réserve pour les imprévus. Celle-ci n'aura pas été utilisée ; il n'y a que les CHF 40 au titre de l'adresse d'association qui seront comptabilisés ici.

AG extraordinaire : Vu l'état des finances et le nombre d'inscrits, nous avons prévu une petite rallonge : faites-vous plaisir au souper !

Loterie : La participation a été nettement inférieure à ce qui était prévu. Le montant inscrit correspond aux lots qui seront effectivement remis aux participants.

Cadeau aux membres : Eu égard à la fortune de notre association, le comité a décidé d'envoyer à chaque membre un petit cadeau d'adieu. Le montant est largement compensé par les économies réalisées au niveau de la loterie.

Selon Gérard Bender, le budget 2024 se solderait ainsi par une perte de CHF 26 176. Sachant que nous disposons d'un capital de départ de CHF 40 542,41, il resterait à la fin de l'année un montant de CHF 14 366,41, qui serait versé à l'ASTTI.

La présidente émet les deux propositions suivantes :

- Augmenter la rémunération de Jérôme Pott de CHF 1000.00
- Augmenter le montant total des gratifications des membres du Comité et des Commissions de CHF 7100.00 à CHF 11 000.00

Personne d'autre ne souhaite prendre la parole. Nous passons donc au vote.

Vote : Le bilan, le budget corrigé ainsi que les deux propositions sont approuvées à l'unanimité.

Le budget sera donc corrigé en conséquence.

5. Décharge au comité pour la période de 2024 écoulée

Vote : L'assemblée présente donne décharge au comité pour la période de 2024 écoulée.

6. Dissolution proprement dite : discussion et vote

Selon les articles 60ss du Code civil suisse (CC), une association sans but économique acquiert la personnalité dès qu'elle exprime dans ses statuts sa volonté d'être organisée corporativement.

L'article 76 CC énonce que « l'association peut décider de sa dissolution en tout temps ». Il ne prévoit pas de règle concernant la dissolution des associations sans but économique.

Mais la pratique et les statuts de SLL prévoient la tenue d'une assemblée générale spécifique et la nécessité d'un vote à une majorité des 2/3 des membres présents (art. 11, al. 2 des statuts de SLL). Dans la salle, nous avons 23 membres, la majorité des 2/3 est donc de 16 personnes ayant le droit de vote.

En outre, l'article 11, alinéa 2 prévoit que « les biens de l'association seront remis à une institution poursuivant des buts analogues » (par analogie et en accord avec l'art. 57 CC).

Compte tenu des éléments exposés sous point 3, la présidente ouvre la discussion sur les arguments et remarques de l'assemblée relatifs à la dissolution :

Discussion :

- Jean-Pierre Monnerat prend la parole pour féliciter le Comité du travail accompli et de la décision prise.
- Madeleine Zbinden félicite à son tour le Comité d'avoir opté pour la solution de créer un site statique ouvert à tout-le-monde.

Vote : La dissolution de l'association est approuvée à l'unanimité.

7. Information sur la loterie et résultat du tirage au sort

La présidente passe la parole à Gérard Bender qui commente le tirage au sort :

10 bons ASTTI : 5 participant•e•s

Bamba Nonny – Hinaut Cazin Cindy – Job Carine – Mayer-Tappy Madeleine – Vuilleumier Catherine

30 abonnements d'un an au Courrier de Berne : 9 participant•e•s

Bamba Nonny – Bamert Walter – Hinaut Cazin Cindy – Job Carine – Jubin Christophe – Kallmann Roland – Monnerat Jean-Pierre – Vifian Serge – Vuilleumier Catherine

30 adhésions d'un an à la Défense du Français : 5 participant•e•s

Bamba Nonny – Hinaut Cazin Cindy – Job Carine – Kallmann Roland – Marie Hélène

Comme le nombre de participants à la loterie est largement inférieur au nombre de lots, les participant•e•s sont toutes et tous gagnant•e•s. Le trésorier, Gérard Bender, contactera tous les gagnant•e•s pour la remise des lots.

8. Répartition des actifs restants, proposition et vote

Selon l'article 11 al. 2 de nos statuts « En cas de dissolution, les biens de l'association seront remis à une institution poursuivant des buts analogues ».

Donc, si, après avoir procédé à la distribution des lots et honoré les divers postes de frais et indemnités, nous avons encore des fonds, ils seront versés à une association sœur. En l'occurrence, l'association dont les buts sont le plus proches de notre but associatif est l'ASTTI, qui bénéficiera par conséquent du solde encore sur notre compte à l'issue de la procédure de dissolution (soit à la fin de l'année 2024).

Vote : La répartition des actifs de l'association est approuvée à l'unanimité.

9. Divers

- La présidente insiste sur le fait que toutes les **données personnelles des membres de l'association** seront effacées après la dissolution de l'association.
- Elisabeth rappelle à l'assemblée présente que l'**ouvrage « correspondre aujourd'hui »** au format PDF peut être téléchargé depuis le site actuel de SLL jusqu'à la fermeture de celui-ci à fin 2024. D'ici la fin de l'année en cours, il est également possible de commander cet ouvrage auprès de la librairie en ligne <https://www.thebookedition.com/fr/>.
- **La présidente fait l'éloge des membres du Comité :**
- **Elisabeth Kleiner**
Tu es la plus ancienne des membres du comité actuel, la personne qui a consacré le plus de temps et d'énergie à faire fonctionner les rouages de notre association. Responsable de l'administration et du secrétariat tu fais partie du comité **dès 1994**, soit depuis 30 ans. Ne rechignant jamais devant les corvées, tu t'es occupée, en plus de la gestion des membres, de l'impression des fiches et de leur envoi comme de celui des invitations, convocations et autres documents. Tu as contribué à l'organisation de tous les nombreux événements auxquels SLL a participé ou que l'association a chapeautés. Tu as longtemps fait partie de la Commission fiches et n'as jamais manqué de donner ton point de vue ou de

faire des suggestions lors des séances de comité. Je m'en voudrais d'oublier ta participation à la révision de l'ouvrage *correspondre aujourd'hui* en 2011 et en 2019.

Que vas-tu faire quand nous aurons fermé boutique ? Heureusement pour toi, tu pourras encore faire valoir tes talents au sein de l'ARB et de l'AMOPA. **Un grand merci pour le prodigieux travail accompli pour SLL !**

Bernadette Hofacker

Membre du comité depuis 2005, tu sers fidèlement les intérêts du Fichier français de Berne (SLL) en ta qualité d'assistante polyvalente puis de co-responsable des relations publiques, tâche qui t'as amenée à représenter SLL ici ou là. Tu as régulièrement été sollicitée pour relire et corriger divers documents et tes remarques judicieuses ont toujours permis d'améliorer les projets du comité. Bonne pâte, tu as toujours accepté de sauter dans la brèche lorsqu'un membre ou l'autre du comité ne pouvait pas se libérer. Active aussi dans la Commission Fiches, tu as en particulier donné un coup de main au toilettage des fiches cette dernière année et je mentionnerai encore ta participation à la révision de l'ouvrage *correspondre aujourd'hui* en 2019. **Merci aussi à toi pour tout ton travail !**

Isabelle Montavon Gasser

Après avoir participé à l'organisation du 50^e anniversaire, tu es entrée au comité **en 2010**. Tu y as occupé le poste de greffière, où tu as fidèlement retracé les séances de comité, le cours des assemblées générale et entériné les votes. Toujours de bon conseil, tu as volontiers participé aux diverses rencontres auxquelles SLL a été représenté. Tu m'as secondée efficacement dans plus d'une situation, notamment lorsque nous avons présenté SLL lors d'une réunion du RFA et plus récemment lors d'une AG de l'ASTTI. Ta contribution de bilingue à la Commission Fiches a souvent permis de corriger le tir et d'améliorer la fiche étudiée. Je n'oublierai pas non plus que tu as fait partie de la commission ad hoc créée pour réviser l'ouvrage *correspondre aujourd'hui* non seulement en 2011 mais aussi 2019. **À toi aussi un grand Merci pour ton travail !**

Gérard Bender

Arrivé dans le comité **en 2011**, tu y as assumé dès le premier jour la charge de trésorier, une gageure après la tenue impeccable des comptes remis par Jean-Pierre Monnerat. Tu t'en es brillamment sorti et nous pouvons dire que si SLL bénéficie aujourd'hui d'une trésorerie florissante, c'est en partie grâce à toi. D'un naturel discret, tu as distillé judicieusement de bonnes idées et des réflexions pertinentes qui nous ont été bien utiles dans toutes sortes de circonstances. Même avec les moyens électroniques actuels, c'est un sacré boulot de gérer les comptes de plus de cinq cents membres (au début... C'est vite descendu, on en est à 270 !). Sans oublier l'envoi de nombreux rappels aux personnes et groupes qui oublient de payer leur cotisation. Le plus chouette pour moi, c'est que, contrairement à l'image traditionnelle du trésorier pingre, tu as invariablement soutenu financièrement les projets que nous proposons, **Je ne te dirai jamais assez Merci pour ton travail !**

- Présentation de l'ASTTI par son président

Antonio Suarez remercie SLL d'avoir décidé de concéder le solde des actifs à l'ASTTI.

Il déclare que, pour les membres de SLL, la 1^e année d'adhésion est gratuite. Pour ce faire il suffit d'en faire la demande par courriel à l'adresse asti@asti.ch figurant sur le site : www.asti.ch.

- Jean-Pierre Amstein, président de l'ARB, remercie SLL d'avoir été invité et d'avoir toujours entretenu une bonne collaboration avec son association.

- Jean-Pierre Monnerat rappelle que sans l'entregent d'Elisabeth, l'ambassadeur de l'Union européenne Michael Reiterer n'aurait pas été présent au 50^e anniversaire : en effet, son mari Hanspeter Kleiner a grandement contribué à la réussite de cet événement mémorable.

En clôture officielle de cette Assemblée générale extraordinaire, la présidente remercie tous les membres présents pour leur fidélité et les invite au repas.

L'Assemblée générale extraordinaire de dissolution du 19 novembre 2024 est clôturée à 19h10.

Pour le procès-verbal :



Isabelle Montavon Gasser

La présidente :



Anne-Lise Greber-Borel

Berne, 19 novembre 2024